

4.2 Objectifs du projet

- calibrer la chaussée pour la rendre homogène sur ces 2 390 m à 5,50 m de large (+ surlargeur de valeur 25/R en courbes) de manière à améliorer les croisements de véhicules de tous types,
- améliorer la sécurité,
- Créer un accotement de 1m de part et d'autre de la chaussée revêtue de manière à pouvoir accueillir des piétons en cheminement occasionnel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La structure existante ne sera pas conservée en raison de mesures de déflexion trop faibles constatées lors des études préalables réalisées sur ce point.

Une constitution de chaussée pleine largeur sera réalisée par la mise en oeuvre de grave naturelle 0/31,5 sur 25 cm + grave naturelle 0/20 sur 20 cm puis par la réalisation d'une couche de roulement en bi-couche.

Un bi-couche clair sera réalisé également sur les deux accotements constitués de grave naturelle 0/20 sur 20 cm.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés le trafic prévu sur la RD.998 restera sensiblement similaire au trafic actuel, de l'ordre de 435 véhicules / jour de moyenne annuelle pour tous types de véhicules.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine = ABF) en raison de la proximité de la route en fin de section d'un monument historique : le château du Miral.

Il pourra également être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et donc à évaluation des incidences sur sites Natura 2000 s'il était décidé de procéder à l'élargissement du pont du Miral. Toutefois, il ne s'agit en l'état actuel du projet que d'une option pour laquelle aucune décision n'a été prise.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'Emprise au sol de l'implantation supplémentaire (à la route existante) est de 29 210 m ² au total, surface correspondant à la surface des acquisitions foncières mais sur cette surface 26 102 m ² sont concernés par les défrichements : les plans et le listing explicatif joint à ces plans sont présentés au dossier annexe en pièce 2	Emprise total du projet : 2,92 hectares (emprise supplémentaire à la chaussée actuelle) Surface de défrichement : 2,61 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD.998 (liant Florac à Pont-de-Montvert) entre la limite Est du bourg de Cocurès et le pont dit pont des rûnes (pont sur la rivière Rûnes).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03°37'28"2 Lat. 44°20'55"5

Point d'arrivée :

Long. 03°38'32"7 Lat. 44°21'30"0

Communes traversées :

Commune de Bédouès-Cocurès

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans la Znieff de type II dite « Gorges du Tarn » et Znieff de type I dite « vallée du Tarn entre le Pont-de-Montvert et Cocurès ».
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune classée dans la Zone montagne Massif Central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé hors des limites (zone coeur) mais dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partiellement, la seconde partie de la section se trouve dans la limite des 500 m inclus dans le périmètre de protection UDAP (ABF) du château du Miral. La totalité de la section se trouve par ailleurs dans le site classé « Mont-Lozère Cévennes » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La section est située dans le site Natura 2000 FR9101363 (SIC) dit des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente et le site Natura 2000 FR9110033 (ZIP) dit les Cévennes.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le mode de fonctionnement de la voie restera identique à la situation actuelle, aucun système de drainage n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera largement excédentaire en matériaux avec un volume de déblais résiduels estimés à 39 000 m ³ . Une partie des déblais sera toutefois utilisée en remblais dans le linéaire de la section concernée. Les matériaux excédentaires restant feront l'objet d'une ou de zones de dépôts définitifs choisis en concertation avec la DDT 48 ou seront mis en dépôt dans un centre de stockage agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude environnementale destinée à déterminer les enjeux environnementaux possibles à partir de l'état initial n'a révélé aucun enjeu notable et donc aucun impact du projet tel qu'il est conçu sur la biodiversité en terme de faune, flore, habitats et continuités écologiques. Cette étude est jointe en annexe du présent formulaire (pièce 8 du dossier annexe), cf tout particulièrement le chapitre 3 : synthèse des enjeux écologiques de la zone d'étude. La phase chantier sera source de bruit, toutefois. Elle ne perturbera pas la faune compte tenu des espèces relevées sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car une étude environnementale destinée à déterminer les enjeux environnementaux possibles à partir de l'état initial n'a révélé aucun enjeu notable (cf : pièce 8 jointe en annexe) et donc aucun impact du projet tel qu'il est conçu sur la biodiversité en terme de faune, flore, habitats et continuités écologiques.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendrera la consommation de zones naturelles du fait des terrassements réalisés afin de procéder aux élargissements de la plate-forme routière (de 1 à 2 m de large, en moyenne, soit environ 0,5 hectare pour la plate-forme routière) et à la reprise des talus (2,11 hectares), ce qui impliquera au total un déboisement nécessaire de 2,61 hectares, celui-ci représente environ 0,23 % de la partie boisée sur la section routière concernée (1 155 hectares actuellement pour les bois de part et d'autre de la route, le bois de Miral et la Forêt de Ramponenche).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tracé en dehors des crues du Tarn
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation du trafic routier après travaux
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas d'augmentation du trafic routier après travaux, toutefois les travaux nécessiteront la coupure ponctuelle de la route sur la zone concernée pendant les phases importantes notamment de terrassements. Des déviations seront donc mises en place aux 2 extrémités de la section de la RD.998 (Florac, Pont-de-Monvert). Le trafic alors "déplacé" sur d'autres axes sera minime puisque la section ne compte qu'environ 435 vl/J
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet ne conduira pas à augmenter en aucune sorte le trafic actuel. Il n'induit donc pas de nuisances sonores supplémentaires par rapport à la situation actuelle sinon en phase travaux durant laquelle les engins de chantier sont susceptibles d'engendrer du bruit. De plus le bruit occasionné en phase chantier ne créera pas de nuisance pour la faune compte tenu des espèces relevées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'induit pas de vibrations que ponctuellement, en phase travaux de par l'utilisation des engins de chantier principalement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses associées au projet sont celles du trafic nocturne sur la voie. Ce trafic ne sera pas modifié par le projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le niveau de trafic de la voie restant inchangé, les rejets atmosphériques associés à la voie ne seront pas augmentés. Seule la phase chantier sera provisoirement source de rejets supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets des eaux pluviales collectées restent inchangés par rapport à l'existant.</p> <p>Compte tenu de la nature rocheuse du terrain, l'augmentation de la surface de la chaussée et des accotements n'est pas un critère pouvant influencer sur celle de l'imperméabilisation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des déchets inertes au titre des terres et déblais issus du terrassement et des résidus de chaussée existante évacués.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car dans le cadre de l'autorisation de travaux dans le périmètre du château de Miral, il a été convenu, en concertation avec l'UDAP (ABF) des dispositions spécifiques permettant de ne pas porter atteinte à la beauté du site (talus avec bermes, chasses-roues...)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un simple élargissement aucune modification sur les activités humaines n'est prévisible, sauf à garantir un accès sécurisé de la zone desservie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est situé dans un environnement naturel et paysager sensible dont la richesse est connue et doit être préservée. Conscient de ces enjeux, le Département a souhaité, d'une part, limiter l'importance du projet à un simple calibrage en place de la chaussée avec création d'accotements (selon le profil en travers type joint en annexe, en pièce 7) et, d'autre part, faire une étude préalable afin d'identifier les enjeux et de les prendre en compte, le cas échéant, dans son projet. L'étude montre que, par rapport à la situation existante, situation de référence, le calibrage prévu ne présente que très peu d'impact sur cet espace. Les nuisances générées seront temporaires car principalement associées à la phase chantier. Lors du chantier une attention particulière sera prise par le maître d'oeuvre (Unité technique du conseil départemental) sur les conditions d'exécution des travaux afin d'éviter toute pollution du milieu naturel par les entreprises en charge de leur exécution.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude environnementale préalable (jointe ici en pièce 8 du dossier annexe) portant sur l'état initial n'a révélé (cf, le chapitre 3) aucun enjeu environnemental majeur, y compris pour les zones de remblais aval du début et du milieu de la section au droit desquelles aucun habitat ou espèce sensible n'a été répertorié. Aussi le projet n'aura aucun préjudice notable sur la biodiversité : faunes, flores ou habitats. Les zones boisées sujettes à défrichement ne présentent pas, également, d'enjeux environnementaux importants. De plus, la surface défrichée est très faible par rapport à celle du massif environnant. Par conséquent, nous considérons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire pour le présent projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7 - profils en travers type appliqué sur la section concernée par les travaux,
- 8 - étude environnementale préalable : état initial,
- 9 - photographies rapprochées du site (repérées par rapport aux profils en travers portés sur les vues en plan du document 4).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

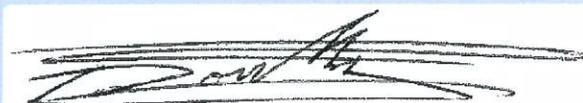


Fait à

Mende

le, 21 Mars 2017

Signature



Patrick POULET / Conseil Départemental de la Lozère
Chef de Projets en charge du suivi de l'Opération
Direction Générale Adjointe des Infrastructures
Service Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières

